



Perte du contrat client pour une agence d'hôtesse d'accueil

Par **Icélène81**, le **21/10/2009** à **12:22**

Bonjour,
Je suis actuellement employée par une agence d'hôtesse d'accueil, en CDI à temps partiel.
Le site sur lequel j'ai été placée vient de rompre le contrat avec l'agence.
Quels sont mes droits ?
Puis-je exiger d'être replacée sur un autre site avec les mêmes jours de travail, et également au même salaire ?
Qu'en est-il du départ négocié ?
Si la prochaine agence reprenant le contrat me contacte, puis-je également exiger les mêmes horaires et le même salaire ?
Merci pour votre aide.